



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Deuxième session
23-25 novembre 2005
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME: EXAMEN DU CADRE
STRATÉGIQUE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 CONCERNANT
LES SOUS-PROGRAMMES PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT,
STATISTIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES PAYS
ET TERRITOIRES INSULAIRES DU PACIFIQUE**

(Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire)

**VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DE LA CESAP DANS LE
CONTEXTE DU PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document contient le projet de vue d'ensemble du programme qui guidera la préparation du cadre stratégique de la CESAP pour l'exercice biennal 2008-2009. Il servira de base à l'évolution future du sous-programme de la CESAP relatif au développement social, y compris les problèmes sociaux émergents.

Le Comité est donc invité à examiner le document et à formuler ses observations.

1. L'Asie et le Pacifique forment une région marquée par la diversité et la disparité. On y trouve certains pays qui connaissent les taux de croissance les plus élevés du monde, les bases de production et les marchés de consommation parmi les plus étendus et des partenaires commerciaux parmi les plus actifs. Elle a accumulé d'énormes ressources financières sous forme d'épargne intérieure et de réserves en devises. Elle a réussi à réduire spectaculairement la pauvreté monétaire. Cependant, les moyennes nationales masquent bien des disparités existant entre pays et à l'intérieur des pays, et notamment des disparités entre les sexes. La prospérité et le dynamisme économiques de certaines parties de la région cachent le dénuement de 680 millions de personnes, qui constituent les deux tiers des pauvres de la planète. De plus, la région est souvent la victime de catastrophes naturelles, qui compromettent ses efforts de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de développement durable.

2. Si les progrès dans la réalisation d'un bon nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement ont été rapides dans la région, aucun pays ne devrait pouvoir atteindre toutes les cibles même si aucun n'enregistre non plus de mauvais résultats pour l'ensemble des 18 cibles. Les objectifs qui posent le plus de problèmes à la région sont ceux concernant la santé maternelle, la mortalité des enfants de moins de cinq ans et la durabilité environnementale.

3. En Asie du Sud, près d'un enfant de moins de cinq ans sur deux présente une insuffisance pondérale. C'est aussi là que surviennent 30 % de l'ensemble des décès maternels dans le monde, et 20 femmes y décèdent toutes les heures de complications dues à la grossesse ou à l'accouchement. Entre 1990 et 2004, la prévalence du VIH y a été multipliée par neuf. Quant à l'Asie du Sud-Est, elle a connu la perte de couverture forestière la plus rapide au monde (9,3 %) entre 1990 et 2000.

4. Les pays qui, selon de nombreux indicateurs, s'écartent des objectifs du Millénaire pour le développement manquent souvent des fonds et des moyens qui leur permettraient de profiter de la croissance. C'est surtout le cas des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Une plus grande coopération régionale peut accroître leurs ressources de différentes façons: développement des échanges et augmentation des investissements étrangers directs, aide publique au développement et renforcement des infrastructures de transport et autres infrastructures transrégionales. Des changements institutionnels dans ces divers domaines peuvent aider à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté tout en augmentant les recettes publiques, qui pourront être investies dans une amélioration des services destinés aux pauvres. Pour les économies de la région en croissance rapide, le grand défi consiste à réduire d'une manière résolue les disparités au niveau national, notamment en matière de revenu et d'égalité entre les sexes.

5. Dans le deuxième rapport sur les progrès accomplis en Asie-Pacifique vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (2004-2005)¹, il est reconnu que les pays devront

¹ CESAP/PNUD/BAsD, *A Future Within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.05.II.F.27).

accélérer leur croissance économique pour réduire la pauvreté et répondre aux besoins actuels et futurs de leur population. Il sera également essentiel pour chaque pays de consacrer davantage de ressources à la réalisation des objectifs. Il est cependant tout aussi important de déterminer comment ces ressources sont investies et dans quelle mesure la réalisation des objectifs est fonction de la nature des institutions nationales.

6. Il faudra des changements institutionnels à tous les niveaux pour que les services essentiels puissent être fournis de façon efficiente et efficace à la population de la région, population qui devrait augmenter de 415 millions d'habitants au cours des 10 prochaines années, entraînant un accroissement de la demande en matière d'alimentation, de vêtements, de logement, d'eau, d'énergie et d'infrastructures de transport, sans parler d'autres besoins essentiels.

7. L'un des grands défis est de savoir comment réaliser une croissance durable tout en limitant l'utilisation des ressources naturelles, tout en réduisant la pollution, tout en réduisant les effets des catastrophes naturelles et, d'une façon générale, tout en respectant la capacité écologique de la région. Il faudra pour cela passer d'une approche classique, «la croissance d'abord, le nettoyage plus tard», à une approche qui tend à promouvoir l'économie du savoir et à harmoniser croissance économique et durabilité environnementale.

8. La Déclaration de Shanghai, adoptée par la Commission dans sa résolution 60/1 du 28 avril 2004, souligne la nécessité d'une coopération régionale et d'un renforcement des capacités pour relever les défis du développement à l'heure de la mondialisation et, notamment, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Elle réaffirme aussi l'importance de centrer l'action de la CESAP sur trois domaines thématiques: la réduction de la pauvreté, la gestion de la mondialisation et le traitement de problèmes sociaux émergents, sans oublier la nécessité d'améliorer la prestation des services sociaux de base.

9. L'objectif global de la CESAP pour le cadre stratégique pour 2008-2009 s'inscrira dans la ligne adoptée pour l'exercice biennal 2006-2007, qui consiste à promouvoir un accès équitable aux possibilités offertes aux hommes comme aux femmes, aux collectivités et aux économies, de façon à favoriser le progrès économique et social de la région. Pendant l'exercice biennal 2008-2009, l'accent sera mis sur le renforcement de la capacité des institutions de respecter les droits des populations et de répondre à leurs aspirations et à leurs besoins. Des institutions de tout genre, gouvernementales et non gouvernementales, formelles et informelles, influent sur la réalisation des objectifs du Millénaire. Il convient de changer non seulement le volume des investissements consacrés aux objectifs, mais aussi la gestion de l'utilisation des ressources.

10. La CESAP poursuivra l'objectif décrit ci-dessus en continuant à se focaliser sur ses trois priorités thématiques: a) la réduction de la pauvreté; b) la gestion de la mondialisation; et c) les problèmes sociaux émergents, comme cela a été réaffirmé dans la Déclaration de Shanghai.

11. Sur le plan des priorités, la CESAP s'efforcera d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités nationales dans les domaines suivants: a) renforcement et mise en œuvre de politiques et programmes, y compris sous la forme de cadres réglementaires et institutionnels, pour un développement économique et social équitable et durable; b) préparation, conclusion et mise à profit de partenariats et d'accords multilatéraux et régionaux relatifs au commerce, aux transports et aux technologies de l'information et de la communication; c) mise sur pied de partenariats efficaces avec des organismes de la société civile et le secteur privé; d) examen des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs convenus internationalement dans les conférences mondiales et régionales. La diversité de la région constitue l'un de ses atouts et il faudra développer les possibilités de resserrer la coopération régionale pour renforcer les marchés et améliorer la compétitivité. Des actions seront également menées dans les domaines suivants: concertation et mobilisation concernant les politiques, partage des connaissances, formation et services consultatifs.

12. Afin de soutenir les efforts de la région pour réaliser les objectifs du Millénaire et respecter les engagements pris à cet égard lors de conférences mondiales et régionales, la CESAP se concentrera sur les questions, buts et objectifs qui peuvent être traités avec le plus d'efficacité dans le cadre de la coopération régionale, à savoir:

- Harmoniser les cadres juridiques et réglementaires;
- Mettre en réseau les organisations nationales, sous-régionales et régionales;
- Agir dans des domaines d'intérêt commun à divers pays qui pourraient bénéficier de l'échange de données d'expérience, du partage des bonnes pratiques, d'un soutien technique mutuel et d'un accord sur des actions conjointes;
- Créer un environnement propice à la coopération Sud-Sud;
- Identifier et faciliter des actions sur les tendances émergentes nécessitant un effort de sensibilisation, de dialogue et de négociation.

13. Le programme de travail de la CESAP fournira un cadre intégré dans lequel pourront s'inscrire des activités normatives, analytiques et de coopération technique. La CESAP renforcera son analyse de la situation régionale, notamment en examinant les performances socioéconomiques de la région pour déceler les tendances, identifier les bonnes pratiques et encourager la coopération régionale. Les activités de coopération technique viseront à faciliter l'application des normes et des principes établis par les membres et membres associés de la CESAP et à aider les pays de la région à atteindre les objectifs et cibles convenus internationalement.

14. L'une des priorités retenues consistera à intégrer les questions de genre dans les divers sous-programmes de façon à promouvoir l'égalité entre les sexes. On s'attachera tout particulièrement à promouvoir, dans les divers secteurs du développement, une approche fondée sur le respect des droits, en encourageant la participation des groupes vulnérables, tels que les pauvres, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH/sida.

15. La CESAP intégrera dans l'ensemble de ses sous-programmes les besoins spécifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays à économie en transition en leur donnant priorité en matière de coopération technique. Étant donné la situation géographique et les besoins spécifiques des pays et territoires en développement insulaires du Pacifique, elle s'attachera tout particulièrement à renforcer la capacité de ces pays à élaborer et à gérer leurs politiques et programmes économiques et sociaux.

16. La CESAP s'appuiera sur son mandat de coordonnateur et de tribune régionale et mobilisera ses réseaux dans divers secteurs du développement afin de promouvoir des actions multisectorielles à plusieurs niveaux en faveur du développement durable, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles propres à assurer un accès et une utilisation équitables des services et des possibilités.

17. Afin d'assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, la CESAP mènera ses activités en coopération et en coordination étroites avec les autres organismes multilatéraux et les institutions spécialisées des Nations Unies, et notamment avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à travers divers dispositifs tels que la Réunion de coordination régionale, qui est présidée par la CESAP et regroupe tous les organismes des Nations Unies de la région Asie-Pacifique. En tant que membre actif du Comité exécutif des affaires économiques et sociales, la CESAP s'attachera à mieux préciser les rôles et responsabilités des organes mondiaux et régionaux dans le suivi des résultats des grandes conférences mondiales. Elle mettra tout particulièrement l'accent sur la collaboration avec les autres organisations intergouvernementales régionales.

- - - - -